



Charges EDF, eau, ... à payer au propriétaire

Par **lucien85**, le **08/03/2017 à 18:59**

Bonjour,Je sou mets ce problème irréel que j'ai vécu dans ma dernière location vide pour le paiement des charges :rnrnDans une maison séparé en 2 logements, les contrats EF et EAU étaient au nom de la deuxième locataire qui est la mère du propriétaire. Mais chaque mois je payais les charges avec le loyer au propriétaire.rnrnEst-ce légal ?rnrnMerci à tous.

Par **Lag0**, le **08/03/2017 à 19:03**

Bonjour,rnIl faudrait préciser si vous louiez vide ou meublé et si meublé si vous payiez des charges forfaitaires ou au réel.

Par **amajuris**, le **08/03/2017 à 19:21**

bjr,rnSelon le message de lucie85, il s'agit d'une location vide.rncdt

Par **cocotte1003**, le **08/03/2017 à 20:28**

Bonjour, pour l'eau, oui sur justificatif. Pour l'électricité, non il vous fallait un compteur individuel pour choisir votre fournisseur d'énergie, cordialement

Par **Lag0**, le **09/03/2017** à **06:04**

[citation]selon le message de lucie85, il s'agit d'une location vide. [/citation]
Certes, mais comme il est question d'un **"problème irréel"** dans ce même message, je préfère avoir confirmation...

Par **lucien85**, le **09/03/2017** à **16:21**

Merci pour vos réponses. Il s'agit d'une situation réelle que j'ai vécu dans ma dernière location. J'ai qualifié d'"irréel" puisque c'est difficile à croire : Les contrats EDF et EAU sont au nom de la deuxième locataire (mère de la propriétaire), l'éclairage de l'entrée commune est alimenté uniquement par le sous compteur EDF que j'avais. Je payais les charges directement sur le compte bancaire du propriétaire qui ne m'a jamais signalé comment était alimenté l'éclairage de l'entrée commune. Je m'en suis aperçu en fin de location et le propriétaire réside actuellement aux USA. Est-ce que j'ai le droit de réclamer le remboursement des charges ?
Merci